

## **Les innovations du Code de Travail au Maroc (Juin 2004)**

- Reconnaissance explicite des valeurs universelles fondamentales en matière de travail.
- Élargissement du champ d'application la loi à des branches d'activité non couvertes par la législation du travail antérieure.
- Encadrement transparent des relations individuelles du travail par des dispositions claires en matière de contrat de travail.
- Réaménagement du régime des licenciements dans l'objectif de garantir à la fois les intérêts de l'entreprise et ceux des salariés.
- Révision du barème des indemnités de licenciement pour tenir compte de l'évolution économique et sociale.
- Amélioration de la protection des femmes au travail.
- Réduction du temps de travail et possibilité d'annualisation des horaires (la durée du travail est fixée à 2288 heures par an ou 44 heures par semaine pour les activités non agricoles).
- Mise en place de nouvelles institutions représentatives des salariés (comités de sécurité et d'hygiène et comités d'entreprise).
- Reconnaissance et réglementation des activités des agences d'emploi privées.
- Institutionnalisation de la procédure de règlement des conflits collectifs du travail.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.